

Date de mise en ligne : 14 août 2025

ARRETE N° 2025/294

Page 2025/305

PROROGATION ARRÊTÉ N°2025/237

AUTORISATION STATIONNEMENT

19 RUE DE LA VAUYON – DU 21 AOÛT AU 21 SEPTEMBRE 2025

6.1 – Police municipale

Le Maire de La Charité-sur-Loire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route et les textes subséquents,
VU le Code de la Sécurité Intérieure et ses articles L 131-1 et L 131-2-1,
VU les règlements et arrêtés municipaux concernant la circulation dans l'agglomération de La Charité sur Loire et notamment l'arrêté n° 83 du 31 juillet 1981 réglementant la circulation et le stationnement,
VU la demande de Madame LALOY Marion, en date du 08 juillet 2025,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement sur une place, face au N°19rue de la Vauyon (à l'angle de la rue de la Vauyon et de la rue Sainte Anne), afin de permettre l'entrée et la sortie des véhicules des artisans qui rénove la propriété du demandeur, du 21 août au 21 septembre 2025.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté N°2025/237 est prorogé dans tous ses articles à compter du 21 août 2025, jusqu'au 21 septembre 2025.

ARTICLE 2 : Les prescriptions de l'arrêté initial n°2025/237 restent applicables pendant toute la durée de la prolongation.

ARTICLE 3 : La fourniture et la mise en place de la signalisation réglementaire est à la charge du demandeur.

ARTICLE 4 : Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est inscrit au Registre des Arrêtés de la ville de La Charité-sur-Loire.

ARTICLE 6 : La Direction Générale des Services, la Direction des Services Techniques, le service de la Police municipale, la Brigade de gendarmerie, et d'une manière générale, tous les services assermentés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : En application des dispositions du décret N°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de 2 mois devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 Rue d'Arras – 21000 DIJON ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou <https://citoyens.telerecours.fr>

Fait à La Charité-sur-Loire,
Le 13 août 2025



Pour Le Maire, par délégation,
Le 1^{er} Adjoint, Jean-Claude CHARRET